

Webinaire GenerixByApplium du 10 avril 2025

Réponses aux questions posées par les participants

Q : Est-ce que nous sommes obligés de passer par une PDP ou Chorus Pro sera-t-il toujours accessible directement ?

R : Le portail 'Chorus-Pro' va jouer le rôle de PDP de la sphère publique.

La façon d'y accéder va dépendre de la nature privée ou publique de votre entreprise :

- 1) Si votre entreprise est de droit public, alors vous devriez conserver la possibilité d'accéder directement à Chorus-Pro. Une évolution sera sans doute nécessaire pour transmettre des données supplémentaires de e-reporting à Chorus-Pro.
- 2) **[Mise à jour en juin 2025]** Si votre entreprise est de droit privé, alors elle devrait **conserver** la capacité de se connecter à Chorus-Pro **pour déposer les factures B2G à destination de la sphère publique**. En revanche il n'est toujours pas garanti qu'elle puisse se connecter à Chorus-Pro pour le B2B ce qui l'obligerait à passer par une PDP.

À noter : À notre connaissance rien n'a encore été communiqué concernant les modalités de reprise des données Chorus vers les PDP ni sur l'équivalence des mailles d'adressage qui sont différentes entre le B2G et le B2B. Nous espérons avoir des réponses en 2025 sur ces points.

Q : Quid si l'émetteur ne gère que les statuts obligatoires et que le destinataire gère les facultatifs ?

R : Les états facultatifs qui ne sont pas produits ne seront tout simplement pas affichés.

L'Administration a rendu obligatoire les états qui lui permettent de connaître les faits générateurs de TVA. Tous les autres états sont facultatifs et en particulier ceux qui sont utiles aux partenaires commerciaux pour suivre l'avancement des pièces. C'est donc aux partenaires de s'organiser pour demander et produire ces états.

Si les états facultatifs ne sont pas produits, les factures seront indéfiniment affichées dans l'état « Déposées » sans possibilité pour un tiers de savoir lesquelles ont été traitées.

Pour cette raison, nous préconisons de produire systématiquement l'état « Encaissée » qui permet de réduire la liste aux seules factures en cours de traitement.

Nous préconisons également d'attendre les conclusions de la commission de normalisation AFNOR qui devrait revoir la liste et l'utilisation des statuts opérationnels facultatifs.

Q : Pour le statut encaissement, est-ce que ce n'était pas uniquement pour les Services, et non pour tous les flux ?

R : C'est également notre interprétation.

Deux réponses le confirment dans la FAQ sur le site « impots.gouv.fr » dans le paragraphe « Transmission des données de paiement (e-reporting des données de paiement) » à la page n°9:

- Extrait de la réponse n°6
“(..) À noter que les données de paiement ne sont pas attendues sur les opérations internationales donnant lieu à autoliquidation ou si l’entreprise a opté pour le paiement de la TVA sur les débits.”
- Extrait de la réponse n°12
“(..) Dans tous les cas, la transmission des données de paiement n’est obligatoire que pour les transactions relatives aux prestations de services, hors opérations donnant lieu à autoliquidation ou assujetti ayant opté pour le paiement de la TVA sur les débits.”.

Comme vu plus haut nous préconisons de produire systématiquement l'état « Encaissée ».

Q : Que faire des mentions "métiers" (ex. : bon de livraison) en plus des informations obligatoires ?

R : Les formats structurés du socle 'UBL, CII et Factur-X' sont prévus pour contenir toutes les informations d'une facture avec les mentions obligatoires et non obligatoires. Les informations sont inscrites dans des emplacements prévus au niveau de l'entête mais aussi au niveau des lignes de détail de la facture.

Par exemple l'emplacement pour le n° de livraison (CHAR 50) dans le format UBL est :

- Au niveau de l'entête :
`/Invoice/CreditNote/cac:DespatchDocumentReference/cbc:ID`
- Au niveau des lignes de détail :
`/Invoice/cac:InvoiceLine/CreditNote/cac:CreditNoteLine/cac:DespatchLineReference/cac:DocumentReference/cbc:ID`

En complément, et dans l'éventualité où aucune balise standard ne conviendrait, il est possible d'ajouter du texte libre (CHAR 1024) par exemple dans le format UBL :

- Au niveau de l'entête :
`/Invoice/CreditNote/cbc:Note`
- Au niveau des lignes de détail :
`/Invoice/cac:InvoiceLine/CreditNote/cac:CreditNoteLine/cbc:Note`

Ce champ « Note » est par exemple déjà utilisé avec la règle G1.52 pour transmettre des données obligatoires avec les codes suivants :

- PMT : Mention de l'indemnité forfaitaire de 40 €
- AAB : Mention de l'escompte
- PMD : Mention de pénalités associées aux conditions de paiement propres à chaque entreprise.
- TXD : Mention du membre d'un assujetti unique-
- ACC : Clause de subrogation factoring
- AAI : Information générale : des éléments en général en fond de page des factures papier
- SUR : Remarques fournisseur
- ABL : Information légale : par exemple N° registre des métiers, RCS
- CUS : Information douanière
- BLU : Eco-participation, Eco-contribution ou Ecotaxe.
- PAI : pour mentionner qu'un tiers a payé ou devra payer une partie de la facture.

D'autres codes permettent de transmettre des informations libres :

- AAG : Instructions à transmettre au partenaire (champ libre)
- AAI : Informations générales
- ZZZ : information

Q : Y a-t-il un prérequis de version de SAP pour l'utilisation du connecteur ?

R : Oui. A2C est disponible pour :

- SAP ECC6 à partir de EHP6
- SAP S/4HANA On Premise
- SAP S/4HANA Private Cloud

A2C n'est pas disponible à ce jour pour SAP S/4HANA Public Cloud.

Q : A2C fonctionnera-t-il pour ECC6 ?

R : Oui, A2C fonctionne avec SAP ECC6 à partir de l'EHP6 (plusieurs clients SAP ECC6 utilisent aujourd'hui la solution avec Chorus Pro). Pour les versions EHP0 à EHP5, la solution peut fonctionner avec quelques adaptations.

Q : Qui a édité / maintient le connecteur ?

R : A2C est 100% développé et maintenu par Applium. Les clients A2C bénéficient de l'intégralité du code Abap d'A2C à la signature du contrat.

Q : A2C, comme connecteur Facture, va-t-il gérer de fait le e-reporting (de toutes les factures non assignées à l'e-invoicing, e-reporting de paiement) ?

R : Oui, le connecteur A2C va gérer tout le périmètre du e-reporting:

- Le e-reporting associé aux flux de facturation internationaux (B2Bi)
- Le e-reporting associé aux opérations de facturation vers des clients non assujettis (B2C)
- Le e-reporting de paiement associé à l'état d'encaissement d'une facture déjà transmise

Q : A2C est-elle une solution « plug and play » ?

R : Notre volonté est que le connecteur A2C soit installable en un minimum de temps.

On ne peut pas réellement parler de 'Plug and Play' car il faut prévoir une charge d'intégration pour brancher le connecteur dans SAP, a minima :

- Paramétrer les correspondances d'édition des factures clients pour créer des fichiers de données IDoc en remplacement des envois PDF,
- Emettre les flux de e-reporting,
- Paramétrer la réception des factures fournisseurs pour créer des factures SAP préenregistrées ou pour alimenter un système de gestion comme OpenText VIM.

Notre objectif est de rendre nos clients aussi autonomes que possible en fournissant une documentation standard qui permet de les guider dans les étapes d'installation, de raccordement et de paramétrage.

Q : Le setup nécessite-t-il la prise en compte de flux spécifiques ?

R : Cela dépend de votre contexte. Le connecteur A2C est livré avec des cinématiques standards (enchaînements de traitements) qui couvrent les étapes de facturation depuis l'émission de la facture jusqu'à son encaissement.

Ces enchaînements peuvent être dupliqués pour réaliser des flux spécifiques, ou modifiés pour intégrer des traitement supplémentaires (ex. des étapes d'approbation manuelles).

La mise en place de ces flux spécifiques ne se fait pas par setup. On doit l'adresser comme un « mini-projet » avec une étape de spécification, de paramétrage, de recette et de mise en production.

Q : Avez-vous une représentation en Allemagne ?

R : Non, Applium n'a pas de représentation en Allemagne. En revanche nous intervenons déjà chez des clients allemands et plus globalement chez de nombreux clients internationaux depuis la France.

En ce qui concerne la facturation électronique internationale, il est possible de répondre à ce besoin au travers de la PDP Generix qui a une présence internationale plus large et qui peut transférer des factures dans plus de 60 pays. Generix est également un point d'entrée du réseau Peppol qui peut être utilisé comme moyen d'échange des factures en Allemagne entre autres options.